

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

TRICHOlyse

2. Composition qualitative et quantitative

Un g contient :

Substance(s) active(s)
Dimétridazole 24 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Poudre pour solution buvable.

4.1. Espèces cibles

Pigeons.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Affections à protozoaires sensibles au dimétridazole.

Chez les pigeons voyageurs :

- Traitement des infestations à *Trichomonas gallinae* ou *Trichomonas columbae*.

4.3. Contre-indications

Ne pas administrer aux animaux dont la chair et / ou les produits sont destinés à la consommation humaine.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne pas dépasser la dose prescrite.

En période de fortes chaleurs, ou lors du nourrissage, compenser l'augmentation de la consommation d'eau en réduisant la posologie de 20 à 40%.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'hypersensibilité aux imidazolés, éviter la manipulation du produit.

Eviter de respirer les poussières et éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter des vêtements de protection (gants et autres protections) pendant la manipulation du produit.

Bien se laver les mains après utilisation.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter un médecin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Phénomène d'ébriété en cas de surdosage.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie orale.

35 mg de dimétridazole par kg de poids vif, correspondant environ à 4 cuillères à café rases par litre d'eau de boisson.

Traitement préventif : traiter pendant 5 jours consécutifs.

Traitement curatif : traiter pendant 7 jours consécutifs.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Incoordination motrice, perte de poids.

En cas d'apparition d'une incoordination motrice, interrompre le traitement ou diluer l'eau de boisson avec 20 à 40% d'eau supplémentaire pour revenir à une situation normale.

4.11. Temps d'attente

Ne pas administrer aux pigeons dont la chair et les produits sont destinés à la consommation humaine.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Antiparasitaire interne, antiprotozoaire.

Code ATC-vet : QP5IAA07.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

Le dimétridazole est un composé dérivé du 5-nitroimidazole. Le dimétridazole est actif contre les protozoaires flagellés dont *Trichomonas gallinae* ou *Trichomonas columbae*.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Le dimétridazole est bien absorbé après administration orale. Sa fixation protéique est faible et il bénéficie d'une bonne diffusion tissulaire.

Le dimétridazole subit une métabolisation hépatique avec élimination principale par voie urinaire.

6.1. Liste des excipients

Acide ascorbique
Sucre glace

6.2. Incompatibilités majeures

Non connues.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.
Après dilution : utiliser immédiatement.

6.4. Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Pot polyéthylène haute densité avec cape polyéthylène basse densité

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

M. ARRIGONI PATRICE
33 RUE CHARLES DE GAULLE
95270 LUZARCHES

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/1078173 3/1992

Pot de 145 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

18/06/1992 - 30/03/2012

10. Date de mise à jour du texte

30/03/2012